

DEMANDE D'OUVERTURE ET DE PREMIÈRE ALIMENTATION D'UN COMPTE ÉPARGNE-TEMPS
(Vu le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié ; Vu l'arrêté du 28 août 2009)

Nom :

Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail : ☐ Temps complet

☐ Autre (à préciser)

Affectation précise (direction / établissement / service / sous-direction / département / bureau / secteur)

Adresse du lieu d'affectation :

Détail de la demande : année de référence concernée :

année scolaire 20 / 20

Demande l'ouverture d'un CET, alimenté (1) comme suit :

Droits à congés (en jours) au titre de l'année de référence (B)	Nombre de jours de congés utilisés au cours de l'année de référence (C)	Solde de jours de congés non pris au titre de l'année de référence (D) = B - C = E + F	Nombre de jours de congés reportés sur l'année suivante (E)	Alimentation du CET (F) ≤ 45 – C (F)

Exercice du droit d'option : remplir le formulaire en annexe 3 si F > 15 jours.

Date :

Signature :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :

Décision du service gestionnaire DIPATE : ☐ OUI ☐ NON
Observations :
Date :
Signature :

Un agent ne peut détenir qu'un unique CET au sein de la fonction publique, tous versants confondus.

(1) Alimentation par le flux des jours de congés annuels ou jours ARTT non consommés au cours de l'année de référence dans la limite du solde résultant de la différence entre 45 jours de congés réglementaires et le total des jours de congés qu'il a pris au titre de l'année de référence).